

## **RÉORIENTER SA RECHERCHE**

Vous ne trouvez pas le document que vous recherchez aux Archives de Paris ? Ce tableau classé par thème vous propose d'autres sources à explorer dans les fonds conservés par les Archives de Paris ou <u>par d'autres services</u>.

Il est régulièrement mis à jour.

Aucune réponse ne sera apportée à des sollicitations concernant des documents non conservés par les Archives de Paris.

Nous vous invitons également à consulter nos fiches d'aide à la recherche.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
GÉNÉALOGIE/BIOGRAPHIE		
Acte d'état-civil	Voir colonne Observations	Naissances à partir de 1925 ; mariages à partir de 1948 ; décès à partir de 1987 :  Contacter la mairie d'arrondissement ou <u>faire une demande d'acte en ligne</u>

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		Pour une approche complète des actes d'état-civil parisien, <u>consulter le support d'aide à la recherche</u> qui précise notamment les modalités d'accès à l'état-civil reconstitué (XVI <sup>e</sup> siècle-1859), suite aux incendies de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice en 1871, lors de la Commune de Paris.
Document annexe à l'état civil, dont les publications des bans	En fonction de la date et de l'arrondissement	Conservation très lacunaire aux Archives de Paris. Consulter l'instrument de recherche en ligne.  Les pièces annexes doivent être transmises au greffe du tribunal de grande instance tous les ans. Elles ne sont donc pas conservées en mairie (sauf dérogation du procureur de la République). Elles y sont conservées pendant 50 ans, conformément à l'instruction interministérielle en date du 30 juin 2009 ((instruction conjointe du ministre de la Justice et des Libertés et du ministre de la Culture et de la Communication NOR JUSB0915199C et DAF/DPACI/RES/2009/015 en date du 30 juin 2009).  Le cas échéant, contacter le tribunal judiciaire de Paris
Acte paroissial établi avant 1910	En fonction du type d'acte, de la date et de la paroisse	Consulter l'instrument de recherche du dépôt de l'Archevêché, <u>cote D6J</u> .  Si l'acte fait défaut : contacter la paroisse (voir l'introduction, <u>cote D6J</u> ).  À partir de 1910, contacter le service des archives de catholicité de Paris (baptêmes, mariages) <a href="https://www.paris.catholique.fr/-archives-de-catholicitehtml">https://www.paris.catholique.fr/-archives-de-catholicitehtml</a> .
Dossiers d'aide sociale à l'enfance (enfant assistés)	Voir colonne Observations	De 1630 à 1930 ; aux Archives de Paris, <u>consulter le support d'aide à la recherche</u> À partir de 1931, contacter la direction des solidarités de Paris : <u>Dsol-bda@paris.fr</u> ou <u>DSOL-BDA-EPA@paris.fr</u>
Registre des cimetières	Voir colonne Observations	Toujours conservés par le service central des cimetières, 71 rue des Rondeaux, 75020 Paris.  • La partie numérisée est consultable en ligne via notre site : <a href="http://archives.paris.fr/r/216/cimetieres/">http://archives.paris.fr/r/216/cimetieres/</a> .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		Consulter aussi le fonds du service des pompes funèbres (2484W, transports de corps mentionnant le cimetière de destination, également numérisé et consultable en ligne sur notre site : <a href="http://archives.paris.fr/s/27/transports-de-corps/?">http://archives.paris.fr/s/27/transports-de-corps/?</a> ).
Document concernant des personnes nées ou vivant en Algérie (certificat de nationalité, dossier de naturalisation, extrait de casier judiciaire, transcription d'acte d'état- civil, état des services militaires)	jusqu'en 1962 (avant l'indépendance) après 1962	Voir tableau récapitulatif ci-dessous, ainsi que <u>cette vidéo</u> Contacter les administrations algériennes.
Document nécessaire à l'obtention de la nationalité française	Quelle que soit la date	<ul> <li>Délivrance d'un certificat de nationalité: les personnes domiciliées à Paris s'adresseront au pôle de la nationalité française de Paris. Si vous n'habitez pas à Paris, contacter le tribunal judicaire de Paris</li> <li>Consultation d'un dossier de naturalisation: les Archives nationales conservent les dossiers jusqu'en 1999. Le demandeur pourra préalablement rechercher la date et le numéro du décret de naturalisation dans la publication intitulée Preuves de la nationalité, disponible en accès libre en salle de lecture des Archives de Paris, mais également aux Archives nationales.</li> <li>Pour plus d'informations, consulter la fiche d'explications et cette vidéo.</li> </ul>

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter	
Déclaration de succession	À partir de 1994	Services fiscaux ; <a href="https://www.impots.gouv.fr/annuaire-des-services-charges-de-lenregistrement">https://www.impots.gouv.fr/annuaire-des-services-charges-de-lenregistrement</a> Sélectionner l'adresse du service départemental de l'Enregistrement, selon l'arrondissement fiscal du défunt recherché.	
Acte notarié	Actes de plus de 75 ans (borne chronologique variable selon les études)	Archives nationales (Minutier central des notaires parisiens, site de Paris).  Cliquez sur les liens:  Moteur de recherche (via la salle des inventaires virtuelle).  Fiches d'aide à la recherche.	
	Actes de moins de 75 ans (borne chronologique variable selon les études)	Utilisez le moteur de recherche de filiation des études (chambre des notaires parisiens) pour trouver puis contacter le notaire qui conserve toujours les documents (cliquez sur le lien).	
	SCOLARITÉ		
Preuve de scolarité	Voir colonne Observations (bornes chronologiques variables selon les écoles)	<ul> <li>Primaire et secondaire: documents classés par établissement. Consulter l'index et les instruments de recherche en ligne. Pour les années récentes (non encore versées), contacter l'établissement. Voir aussi notre aide en ligne.</li> <li>Enseignement supérieur: voir les Archives nationales et/ou contacter l'établissement.</li> <li>Secteur privé: contacter l'établissement.</li> </ul>	

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		CARRIÈRE PROFESSIONNELLE
Dossier de carrière, justificatif d'activité professionnelle	Voir colonne Observations	<ul> <li>Secteur public : les Archives de Paris conservent pour l'essentiel les dossiers de carrière des personnels relevant des administrations communale et préfectorale (agents municipaux, instituteurs) = &gt; Consulter les instruments de recherche en ligne.</li> <li>Secteur privé : contacter le service ressources humaines de l'entreprise et/ou les Archives nationales du monde du travail.</li> <li>Bulletin de salaire : il est de la seule responsabilité du salarié rémunéré de conserver ses bulletins sans limite de durée.</li> </ul>
		AFFAIRES MILITAIRES
État signalétique et des services ou registre matricule	À partir de la classe 1941	Coordonnées des archives et bibliothèques du ministère des Armées.  Caserne Bernadotte, 64023 Pau Cedex – Tél.: 05 59 40 46 92-Fax: 05 59 40 45 53  NB: le fonds conservé aux Archives de Paris remonte à 1859.
Dossiers du personnel militaire	Voir colonne Observations	Coordonnées des archives et bibliothèques du ministère des Armées.  Caserne Bernadotte, 64023 Pau Cedex – Tél.: 05 59 40 46 92-Fax: 05 59 40 45 53.
Dossier d'officier militaire  Décorations militaires, journaux des marches	Voir colonne Observations	Service historique de la Défense  Service historique de la Défense

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter	
Seconde Guerre mondiale : - listes de personnes persécutées (déportés, prisonniers) - registres d'attribution de carte d'alimentation	Voir colonne Observations	<ul> <li>Non conservés aux Archives de Paris. Consulter les services suivants:</li> <li>Mémorial de la Shoah, 17 rue Geoffroy l'Asnier, 75004 Paris.</li> <li>Service historique de la défense, Division des archives des victimes des conflits contemporains, rue Neuve du Bourg l'Abbé, 14037 Caen cedex.</li> <li>Archives de la Préfecture de Police, 25-27 rue Baudin, 93310 Le Pré-Saint-Gervais.</li> </ul>	
	DISTINCTIONS HONORIFIQUES		
Dossier de titulaire de la Légion d'Honneur	Voir colonne Observations	Archives nationales : Base de données LEONORE Archives nationales : fiche d'aide à la recherche	
		FISCALITÉ, ENREGISTREMENT	
Transcription hypothécaire	À partir de 1900	<ul> <li>lère conservation des hypothèques – compétente pour Paris intramuros (correspond aux 12 arrondissements anciens, avant 1860):         <ul> <li>entre 1901 et 1955, s'adresser au Service de publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) d'Auxerre, bureau 1, 8 rue des Moreaux, BP 29, 89010 Auxerre Cedex. spfe.yonne@dgfip.finances.gouv.fr.</li> </ul> </li> </ul> <li>à partir de 1956, s'adresser au Service de publicité foncière (ex-conservation des hypothèques) de Paris, 6 rue Paganini, 75972 Paris Cedex 20 spf.parisl@dgfip.finances.gouv.fr.</li> <li>Pour accéder aux transcriptions hypothécaires des communes annexées en 1860, consulter <u>la fiche d'aide</u> à la recherche.</li>	

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		Les archives hypothécaires <b>de la 2<sup>e</sup> conservation de la Seine</b> (arrondissement de Saint-Denis, qui correspond pour Paris aux communes annexées devenues les 16 <sup>e</sup> , 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> et 20 <sup>e</sup> arrondissements) sont à consulter aux <b>Archives départementales de Seine-Saint-Denis</b> ; celles de la <b>3<sup>e</sup> conservation de la Seine</b> (arrondissement de Sceaux, qui correspond pour Paris aux communes annexées devenues les 12 <sup>e</sup> , 13 <sup>e</sup> , 14 <sup>e</sup> et 15 <sup>e</sup> arrondissements) sont à voir <b>aux Archives départementales des Hauts-de-Seine.</b>
Impôt sur le revenu ou foncier, patente, taxe	Voir colonne Observations	Les déclarations d'impôts ne sont pas versées aux Archives de Paris.  Un échantillon des rôles fiscaux est consultable (circa 1960-1990), cf. section archives fiscales (contributions directes) de l'état des fonds des Archives de Paris.
Acte sous seing privé	Voir colonne Observations	En accord avec la direction des Archives de France, la direction nationale des interventions domaniales (service versant) a été autorisée le 9 août 2005 à <b>éliminer</b> réglementairement les actes sous seing privés enregistrés lors <b>des années 1921 à 1937, 1948 à 1959 et 1961 à 1969.</b>
HÔPITAUX		
Archives des hôpitaux parisiens	Voir colonne Observations	Les Archives de Paris ne conservent que les archives des hôpitaux psychiatriques <b>Sainte-Anne et Maison Blanche</b> (consulter les inventaires en ligne).  Pour les autres structures, essentiellement publiques, le lecteur sollicitera en priorité <u>le service des archives de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP)</u> .

Type de documents  Observations/Organismes à contacter  spécifiques	
---	--

#### **JUSTICE**

# Avant 1871 : importantes lacunes en raison de l'incendie du Palais de justice en mai 1871 (consulter les instruments de recherche en ligne)

### Les documents issus des juridictions d'Ancien Régime sont à rechercher aux Archives nationales

Extrait du casier judiciaire national	Quelle que soit la date	Adresse postale: Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3.  Télé service: <a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml">https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml</a> .
Jugement de divorce	À partir de 1993	Tribunal de Paris – Service des minutes civiles, 1 Parvis du Tribunal de Paris, 75859 Paris cedex 17. <a href="mailto:civil.minutes.tj-paris@justice.fr">civil.minutes.tj-paris@justice.fr</a>
Ordonnance de non conciliation	Voir colonne Observations	Les documents conservés aux Archives de Paris commencent en 1966. Après 1989, contacter le <u>Tribunal judiciaire de Paris.</u>
Jugement correctionnel de première instance	À partir de 1993	Contacter le Tribunal de Paris (chambres correctionnelles). <u>acc.archives.penal.tj-paris@justice.fr</u> Merci de préciser obligatoirement le <b>numéro de la chambre ayant statué.</b>
Arrêt de la Cour d'assises	À partir de 1990	Contacter le greffe de la Cour d'assises : Cour d'appel de Paris, Greffe de la Cour d'Assises, 34 quai des Orfèvres, 75055 Paris Cedex 01. Tel : 01 44 32 79 59 (de 9h à 17h).

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Certificat de non recours en appel	Quelle que soit la date	Les Archives de Paris ne conservent pas ce type de document. Cependant, le tampon <b>APPEL</b> est susceptible de figurer sur les copies de jugements de première instance délivrés par les Archives de Paris et le jugement en appel peut faire l'objet d'une recherche. Si l'usager a nécessairement besoin d'un certificat de non recours, il s'adressera au Tribunal de Paris, Service des minutes civiles, 1 Parvis du Tribunal de Paris, 75859 Paris cedex 17.
Arrêt de la Cour d'appel (civil et correctionnel)	À partir de 1990	Contacter la <u>Cour d'appel de Paris</u> .
Décision du tribunal administratif	À partir de 2012	Contacter <u>le tribunal administratif de Paris</u> .
Décision du tribunal pour enfants	À partir de 1989	Contacter <u>le tribunal pour enfants de Paris</u> .  NB : les Archives de Paris conservent des échantillons de dossiers en matière d'assistance éducative, jusqu'en 2010 et deux années de dossiers intégralement conservés 2011-2012.
Audience des criées : jugement d'adjudication et cahier des charges	Voir colonne observations	Consulter les inventaires en ligne:  • Répertoires des jugements : 8 juin 1871-1 <sup>er</sup> décembre 1950  • Jugements : 1913-10 décembre 1952  • Cahiers des charges : décembre 1923-octobre 1952  Après la date la plus récente : contacter le tribunal de Paris.
Dossier de mort suspecte ou classée sans suite	À partir de 2001	Contacter le <u>tribunal judiciaire de Paris</u>

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Décision des juridictions sociales	Voir colonne Observations	Les Archives de Paris conservent les décisions de la Commission régionale technique d'invalidité et d'incapacité permanente et des commissions régionales du contentieux technique (circa 1964-1988, consulter l'état des fonds). Les décisions des tribunaux des affaires de sécurité sociale ont été versées aux Archives de Paris pour la période 1947 à 2007. Elles ne sont pour l'instant pas communicables car en cours de traitement.  NB: À compter du 1er janvier 2019, le contentieux social, réparti actuellement entre les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et les commissions départementales d'aide sociale (CDAS), a été transféré aux pôles sociaux tribunaux de grande instance.
Dossier de la Cour de justice de la Seine (Seconde Guerre mondiale)	Quelle que soit la date	Fonds conservé aux Archives nationales, sous-série Z <sup>6</sup> .  Les Archives de Paris ne conservent que la correspondance entre le secrétariat pénal de la Cour d'appel et la Cour de justice, versement coté 1808W (instrument de recherche uniquement consultable en salle de lecture).  Également, dans le fonds du Parquet général de la Cour d'appel figurent quelques dossiers d'échanges avec la Cour de Justice, versement 1320W (à solliciter en salle de lecture pour plus de détails).
Dossier de juridiction militaire	Voir colonne Observations	Service historique de la Défense.
Dossier de pupille de la Nation	Quelle que soit la date	Non conservé pour Paris.  NB : les Archives de Paris conservent les <u>jugements d'adoption par la Nation</u> à partir de 1918.

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
Document provenant d'établissements pénitentiaires	Voir colonne Observations	<ul> <li>Consulter l'état des fonds des Archives de Paris.</li> <li>Sources complémentaires:         <ul> <li>3192W: registres d'écrous concernant les mineurs - Maison d'éducation surveillée des Tourelles.</li> <li>Plusieurs fonds d'établissements pénitentiaires sont conservés aux Archives de la préfecture de police (circa XVI°-XIX° siècles, se renseigner).</li> <li>Pour les archives de la prison de Fresnes et celles de la maison spéciale de Vincennes, voir aux Archives départementales du Val-de-Marne.</li> <li>Pour les archives de la prison de Nanterre, voir aux Archives des Hauts-de-Seine.</li> </ul> </li> <li>Pour les prisons militaires: prison du Cherche-midi, quelques éléments dans le fonds DY2 et interroger le Service historique de la Défense.</li> </ul>
	ANCIEN RÉGIME ET	FPÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE ; COMMUNE DE PARIS DE 1871
Archives historiques	Voir colonne Observations	La majorité des documents relatifs à ces périodes sont conservés aux <u>Archives nationales</u> . On se reportera à <u>l'état des fonds</u> , section <i>administration départementale et régionale</i> et section <i>administration communale</i> .
Plans anciens	Voir colonne Observations	La majorité des documents relatifs à ces périodes est conservée aux Archives nationales, <u>centre de topographie parisienne</u> .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter		
URBANISME, CADASTRE, FONCIER, ARCHITECTURE, MONUMENTS HISTORIQUES				
Déclaration de travaux, puis déclaration préalable de travaux	En fonction de la date	Moins de 5 ans: Bureau accueil et service à l'usager (BASU) de la direction de l'Urbanisme, 6 promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris.  Plus de 5 ans: destruction réglementaire par la direction de l'urbanisme, pas de versement aux Archives de Paris.		
Permis de construire	- Refusé, classé sans suite - Ayant reçu avis conforme à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015 - Sans conformité à partir de 2008	Bureau accueil et service à l'usager (BASU) de la direction de l'Urbanisme, 6 promenade Claude Lévi-Strauss, 75013 Paris, <u>cliquer ici</u>		
Permis de démolir	Voir colonne Observations	Les permis de démolir ont font l'objet d'un échantillonnage. Utiliser le <u>moteur de recherches</u> topographiques.		
Fiche de révision foncière 1970	1970	Ces fiches sont toujours détenues par les services fiscaux. Contacter le Service de publicité Centre des finances publiques, 75020 Paris, cdif.paris2@dgfip.finances.gouv.fr.  Le demandeur pourra prouver la destination d'un local grâce à des sources connexes conservées aux Archives de Paris (permis de construire, calepins des propriétés bâties).  En matière de changement d'usage subordonné à compensation (en application des articles L.631-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation), le bureau de la protection des locaux d'habitation de la Ville de Paris (BPLH) met à disposition une cartographie des		

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter
		changements, avec possibilité de télécharger une attestation récapitulative (à compter du 1er janvier 1970 jusqu'au 10 juin 2005), en fonction de l'adresse et de la parcelle cadastrale. Cette application est accessible à tous (« consultation des changements d'usage avec compensation ») en cliquant ici.  Consulter également la fiche d'aide à la recherche
Matrice cadastrale	En fonction du lieu et de la date	Créé en 1807, le cadastre parcellaire est le principal outil utilisé par l'État pour déterminer les limites, la superficie, la nature, la valeur et les propriétaires successifs de toutes les propriétés bâties et non bâties. Mais à Paris, l'ampleur de la tâche et l'évolution rapide du tissu urbain n'ont pas permis d'élaborer un cadastre équivalent à ce qui a été produit ailleurs en France.  Il faut attendre 1974, pour que soit mis en place un véritable cadastre parisien.  Seules les communes périphériques annexées en 1860 ont été couvertes par une documentation cadastrale complète:  - plans cadastraux parcellaires (1808-1850);  - états de section et matrices (1810-1901);  Néanmoins, d'autres outils ont été mis en place pour Paris intra-muros, entre autres:  - plans cadastral par îlot, dit Vasserot (1810-1850),  - calepins des propriétés bâties (1852-1987),  - tableaux indicatifs des propriétés foncières (1858).
Dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE)	Quelle que soit la date	Préfecture de Police, direction des transports et de la protection du public, bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires, Pôle installations classées pour la protection de l'environnement, 1 rue de Lutèce, 75004 Paris. <a href="https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Professionnel/Activites-reglementees-et-police-administrative/Installations-classees">https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Demarches/Professionnel/Activites-reglementees-et-police-administrative/Installations-classees</a> .

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter		
Archives d'architectes	En fonction de l'architecte	Centre d'archives d'architecture contemporaine : <a href="https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/le-centre-darchives-darchitecture-contemporaine">https://www.citedelarchitecture.fr/fr/article/le-centre-darchives-darchitecture-contemporaine</a> Base des données des instruments de recherche informatisés du centre (ARCHIWEBTURE): <a href="https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/">https://archiwebture.citedelarchitecture.fr/</a> .  Pour connaître les quelques fonds privés conservés par les Archives de Paris, voir le tableau infra.		
Dossier des immeubles inscrits ou classés aux monuments historiques (MH)	En fonction de l'adresse	Médiathèque du patrimoine et de la photographie : <a href="http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/">http://www.mediatheque-patrimoine.culture.gouv.fr/</a> .		
GESTION DES PERSONNES ÉTRANGÈRES/POLICE				
Document concernant l'entrée et le contrôle des étrangers	Quelle que soit la date	Archives de la préfecture de Police (service de la mémoire et des affaires culturelles) <a href="https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/archives">https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/archives</a> .		
Document concernant des affaires de police (dont police des mœurs)	Quelle que soit la date	Archives de la préfecture de Police (Service de la mémoire et des affaires culturelles) <a href="https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/archives">https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/archives</a> .		

Type de documents	Bornes chronologiques ou critères spécifiques	Observations/Organismes à contacter		
SOCIÉTÉS, COMMERCES, ASSOCIATIONS				
Statut d'association	En fonction de l'association recherchée	Préfecture de Police, Sous-direction des services administratifs du Cabinet, Bureau des associations, 12 quai de Gesvres, 75004 Paris.  Attention certains fonds d'associations avec mission de service public peuvent être conservés aux Archives de Paris.		
AFFAIRES CULTURELLES, BEAUX-ARTS				
Partition musicale	Voir colonne Observations	Non conservé par les Archives de Paris. Au titre de première approche, pour un non spécialiste, on pourra consulter <u>le site de ressources numérisées Gallica</u> et contacter le <u>département de la musique de la Bibliothèque nationale de France</u> .		
Archives des théâtres	Voir colonne Observations	<ul> <li>Aux Archives de Paris:         <ul> <li>Fonds d'archives publiques: sont conservés les archives des théâtres municipaux (se référer aux sections <u>Administration départementale et régionale</u> et <u>Administration communale</u>). À signaler: la sous-série <u>VM87</u>: Construction et entretien des bâtiments publics; salles de spectacle et théâtres municipaux.</li> <li>Fonds d'archives privés: <u>D287 1 à 21</u>. Collection Haynon. Cirques et établissements de spectacle, 1805-1960 (librement communicable).</li> </ul> </li> <li>Sources complémentaires non conservées aux Archives de Paris:         <ul> <li>Bibliothèque de l'Arsenal (en particulier le fonds Rondel)</li> <li>Association de la Régie Théâtrale</li> <li>Théâtrothèque Gaston Baty - Études théâtrales</li> </ul> </li> </ul>		

## Documents concernant des personnes nées ou vivant en Algérie jusqu'en 1962 (avant l'indépendance)

Type de document	Adresser la demande à :
Registre matricule (militaire) jusqu'à la classe 1921	http://anom.archivesnationales.culture.gouv.fr/regmatmil/
Registre matricule (militaire) après 1921	Archives nationales d'Outre-Mer 29 chemin du Moulin de Testa, 13090 Aix-en-Provence
Transcription d'acte d'état civil	Ministère des Affaires étrangères Service central de l'état-civi 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes cedex 09 https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali
Dossier de naturalisation <u>Télécharger les explications</u>	Archives nationales 59 rue Guynemer, 93383 Pierrefitte-sur-Seine
Casier judiciaire	Casier judiciaire national, 44317 Nantes cedex 3 Téléservice : <a href="https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml">https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml</a>
Demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité française Pour les personnes résidant en France	Préfectures (du lieu de résidence) <a href="https://lannuaire.service-public.fr/">https://lannuaire.service-public.fr/</a>
Demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité française Pour les personnes résidant à l'étranger	Consulats <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm</a> )
Délivrance de certificat de nationalité	Tribunal d'instance (du lieu de résidence) <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm</a> ) <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm">À Paris : pôle de la nationalité française</a>
Contentieux/Litige au sujet d'une demande d'acquisition (ou de réintégration) de la nationalité français	Ministère de la Justice, direction des affaires civiles et du sceau, bureau de la nationalité, 13 place Vendôme, 75042 Paris Cedex 01  ET Sous-direction de l'accès à la nationalité française (SDANF)  12 rue Francis Le Carval, 44404 Rezé Cedex <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtm</a> )

16

## Fonds privés d'architectes conservés aux Archives de Paris

Cote	Intitulé et dates extrêmes
D77Z 1 à 62	Collection Gatier, rénovation du quartier des jardins de Saint-Paul, 1953- 1987.
D15J 1 à 12	Papier Becmeur, architecte, dossiers de constructions, 1947-1970.
D20J 1 à 13	Fonds Besnard Bernadac, architecte: dossiers de participation à la construction des villes nouvelles, 1965-1996.
D18J 1 à 5	Papier de Pierre Barrère, architecte : dossiers de travaux, 1942-1960.
Sous-séries D1J et AZ (cf. Instruments de recherche en ligne ou en salle de lecture, section <i>archives privées</i> )	Quelques pièces isolées.

17